AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AVEYRON

SECRETARIAT PARTAGE
27 AVR. 2018
ARRIVEE

Madame Catherine Sarlandie de la Robertie
Préfète de l'Aveyron
Préfet de l'Aveyron
Hôtel de la Préfecture
Place Charles de Gaulle
BP 715
12007 RODEZ cedex

DCPPAT-BEDTS
à un avis
à la Dreal
à Pelliet
Michèle LUGRAND

Affaire suivie par Henri PELLIET, DREAL

Pôle Territoires, Politiques publiques & Formation
Service Aménagement, Animation locale & Collectivités, Urbanisme & Environnement

Dossier suivi par
Corinne LABIT

Rodez, le 24 avril 2018

N/Réf : JM.CL.AB.
Objet : Projet de classement du Site de Conques et des Gorges du Dourdou
Recommandé avec AR

01015
(1) DREAL Occitanie
DCPPAT

Madame la Préfète,

Siège social
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez cedex 9
Tél : 05 65 73 79 00
Fax : 05 65 73 78 00

Antennes régionales

Nord Aveyron (CDANA)
Espalion

Rodez Nord (CDARN)
Onet le Château

Ségala (CDAS)
Baraqueville

Sud Aveyron (CDASA)
Vabres l'Abbaye

Villefranchois (CDAV)
Villefranche de Rouergue

Vallée de l'Aveyron - Lévézou (CDAVAL)
Laissac

Pôle de formation
Élevage et machinisme
Villefranche de Rouergue

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 181 200 023 00016
APE : 9411Z
www.aveyron.chambagri.fr

Vous nous avez transmis pour avis, le 30 mars dernier, le dossier du projet de classement du site de Conques et des Gorges du Dourdou. Après examen du dossier, vous trouverez ci dessous nos observations sur ce projet.

Même si nous comprenons les enjeux ce classement, les observations que nous formulons, visent à proposer une meilleure prise en compte de la dimension économique du site et à permettre un développement des entreprises, notamment agricoles.

Le maintien du caractère « pittoresque » de Conques tient notamment à la présence de l'agriculture. L'élevage est indispensable à l'entretien paysager. Les activités agricoles permettent de limiter la fermeture des milieux.

Nous rappelons que la loi Montagne impose *« le maintien et développement de l'activité agricole »* dans les communes classées. Sur ce secteur de fortes pentes ou le maintien de l'activité reste fragile, se pose la problématique de la transmission des exploitations agricoles et de la déprise.

Les conséquences d'un tel classement résident en des délais d'obtention d'autorisations d'urbanisme plus longs susceptibles de freiner le développement des activités agricoles, les initiatives de diversification tels que le photovoltaïque en toiture, l'implantation de vignes en terrasses, de modernisation des structures agricoles et

d'installation de jeunes agriculteurs. Nous nous interrogeons sur l'opportunité d'apporter de la souplesse sur les secteurs comportant des sièges d'exploitations sans co-visibilité directe avec le bourg de Conques ?

En élargissant le périmètre, les contraintes en terme d'autorisation préalables d'urbanisme concernent davantage d'agriculteurs en activité ou en devenir. D'une manière générale, nous proposons que les bâtiments agricoles qui n'ont pas de co-visibilité directe avec le bourg de Conques, soient retirés du périmètre (cf. zones constructibles de *« Montignac » et du « Soulié »*) et traités dans le cadre de la réalisation du PLU intercommunal. Les projets de développement des structures exploitant sur les sites agricoles*« d'Estampes »*, au Sud Ouest de la *« Borie del Gras »*, à *« Recoulès »*, à *« La Vaysse » , à « Aujols » (parcelles 481-480-479-716-717-472-475-476...), au Sud Ouest de « la Borie del Gras »* n'ont pas fait l'objet de l'étude agricole et paysagère.

En l'absence à ce stade d'un cahier de gestion définissant les autres contraintes éventuelles applicables à l'agriculture sur ce secteur, nous proposons la mise en place d'un projet de territoire à construire avec les élus qui viserait à motiver les acteurs locaux susceptibles de développer des projets agricoles, reprises ou créations, participant ainsi au maintien de l'activité agricole ainsi qu'à la qualité paysagère du site.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président,

Jacques MOLIERES